



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**Commune de Grandchamp**  
Département des Yvelines

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 09 juin 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Mr Hervé RENAULD.

Présents : MM. Florent CAMPANA, Thomas GÉRAUDIE, Arnaud HAMEL, Didier Le TUAL, Fabrice MAILLARD Hervé RENAULD, Jean-Claude TROCHET, Sylvain VÉNARD,

Absents : Mme Nathalie ZAOUÏ absente excusée, donne pouvoir à M Thomas GÉRAUDIE, M. Jean-Philippe DUPUY absent excusé, donne pouvoir à M. Fabrice MAILLARD, Formant la majorité des membres en exercice.

M. Thomas GÉRAUDIE a été élu secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

### **1. Désignation du délégué du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs**

#### **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

#### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Thomas GÉRAUDIE a été élu secrétaire de séance

#### **1 -Election d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales**

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

##### a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de M. Hervé RENAULD et M. Jean-Claude TROCHET (plus âgés) et M. Florent CAMPANA et M. Arnaud HAMEL (plus jeunes).

Le nombre de ces délégués varie selon la population de la commune : en l'occurrence, la Commune de Grandchamp doit procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée : M. Jean-Philippe DUPUY

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Jean-Philippe DUPUY : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : MM. Hervé RENAULD, Fabrice MAILLARD, Thomas GÉRAUDIE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants : nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Hervé RENAULD : 10 voix
- M. Fabrice MAILLARD : 10 voix
- M. Thomas GÉRAUDIE : 10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2 - Questions diverses.

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes, et ont signé au registre M. le Maire, M. Hervé RENAULD et M. Thomas GÉRAUDIE, secrétaire de séance.

<b>Le Maire</b> <b>Hervé RENAULD</b>	<b>Le secrétaire de séance</b> <b>Thomas GÉRAUDIE</b>
	